

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 27 mars 2025

1. Informations générales

La séance débute par une intervention du président de l'université Philippe Roingard à la suite du rapport de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) concernant des faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles (VSS) lors de soirées organisées par des associations des étudiants et étudiantes de l'UFR de médecine de Tours.

Philippe Roingard présente un rappel de la chronologie des faits depuis le mois de septembre 2024 jusqu'à la restitution du rapport par les inspecteurs de l'IGESR.

Le rapport, non public, révèle des pratiques extrêmement graves de bizutage dégradantes allant jusqu'à des VSS avec des actes pénalement répréhensibles, l'affaire de la banderole n'étant que "la partie émergée de l'iceberg".

A quatre reprises au moins entre octobre 2023 et septembre 2024, des actes de bizutage ont eu lieu avec une consommation excessive d'alcool, avec des étudiants forcés à boire ainsi que des actes dégradants : consommation de boissons avec glaçons d'urine, pâtée pour chien, étudiants forcés à faire des stripteases ou montrer leurs seins et des agressions sexuelles qualifiables de viols.

Le rapport souligne également une "omerta" de la part de l'association des carabins de Tours (ACT) organisatrice des moments où se sont déroulés les faits incriminés, pour cacher les incidents. Aucune remontée d'information au service de santé étudiante (SSE), au directeur de la composante ou à la cellule VSS de l'université n'a été signalée. Un décalage entre les engagements pris par les associations et la réalité des événements est constaté et déploré.

A la suite de ce rapport, 27 mesures ont été décidées, notamment :

- la saisine de la commission de discipline de l'université contre 20 étudiants et étudiantes (membres du bureau de l'ACT et organisateurs des soirées) ;
- un nouveau signalement à la procureure de la République (une enquête judiciaire est en cours) ;
- le lancement d'une enquête complémentaire interne ;
- la suspension de la labellisation de certaines associations (hors tutorats) ;
- l'annulation des galas de la faculté de médecine pour 2025 ;
- l'organisation d'une réunion le 8 avril pour présenter les dispositifs du SSE aux étudiants de 2ème et 3ème année de médecine, en présence d'associations d'aide aux victimes (France Victimes et la Maison des Femmes) ;
- l'interdiction de tout événement d'intégration à la faculté de médecine jusqu'à nouvel ordre ;
- un plan de communication sur la surconsommation d'alcool dans les soirées festives étudiantes.

Le président a rappelé que l'ACT a été dissoute début février à l'initiative des étudiants et étudiantes membres du bureau. Il a également souligné que ces mesures ne visent pas à porter atteinte à la vie étudiante dans son ensemble, mais à mettre fin aux débordements constatés.

Il a terminé son intervention en indiquant aux membres de la CFVU qu'un groupe de travail serait mis en place pour définir le rôle et les missions des associations étudiantes sous la forme d'une convention avec l'établissement et remettre à plat les différentes procédures de labellisation, d'attribution des locaux ou de validation par l'université des différentes manifestations festives organisées par les associations étudiantes.

Emilie Arnault, directrice du service de santé étudiante, prend la suite en présentant le dispositif des étudiants et étudiantes relais santé. Ce dispositif a été salué lors de la visite de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Philippe Baptiste.



Ce dispositif existe depuis 2010, il a été réorganisé en trois équipes en 2016 et positionne l'étudiant au cœur de son projet de santé par une approche qui fait appel aux pairs pour communiquer de l'information et mettre en avant des modèles de comportement.

Les missions des étudiantes et étudiants relais santé sont les suivantes : aider les étudiantes et les étudiants à s'informer sur la santé et la prévention, identifier des lieux et des professionnels ressources, participer avec les professionnels du SSE à des animations, développer des outils de communication et proposer des projets à leur initiative.

Les thématiques abordées portent sur la réduction des risques en soirée festive, la prévention des conduites addictives, l'alimentation, la nutrition, l'activité physique, le bien-être, la gestion du stress et la santé sexuelle.

Concernant l'organisation de ce dispositif, trois équipes spécialisées sont recrutées dans toutes les composantes de l'université (hors IUT en raison des difficultés d'emploi du temps) et réparties en fonction des thématiques. Trente heures de formation initiale sont proposées puis un contrat de travail d'une durée de vingt heures est établi.

Stéphanie Carrez fait ensuite un point sur la cartographie des initiatives existantes concernant le lien entre le secondaire et le supérieur au regard de la tendance à la baisse des chiffres de poursuite d'études dans le supérieur en Centre Val-de-Loire. Ce sujet a notamment été abordé lors de la réunion organisée avec les correspondants pédagogiques le jeudi 13 mars.

Elle rappelle que toutes les demandes de modifications de maquettes et Modalités de contrôle des compétences et des connaissances (M3C) seront examinées en juin cette année et qu'à partir de l'année universitaire prochaine, les votes des modifications de maquettes (mars) et modifications de M3C (juin) seront dissociés. Les demandes d'ouverture en apprentissage devront se faire dès le mois de septembre.

En dernier point d'informations générales, elle évoque les réformes des études de santé et des métiers de l'enseignement à venir.

Concernant les études de santé, la réforme devrait porter sur la simplification de la première année avec une seule voie d'entrée (modèle potentiel 50-50 santé/disciplinaire).

Quant aux métiers de l'enseignement, la réforme verrait la mise en place d'un concours en fin de licence 3ème année, le premier concours étant prévu en juin 2026 et le statut d'étudiants fonctionnaires en M1. Il est également question de la création d'une licence professorat des écoles (LPE) pour le premier degré. Le nom du master pourrait également être modifié et des interrogations restent en suspens quant au devenir des INSPE.

2. Pédagogie

2.1 Calendrier de l'année universitaire 2025/2026

Comme chaque année, il est demandé aux membres de la commission de donner leur avis sur la proposition de calendrier universitaire pour 2025-2026.

Quelques dates sont à retenir :

- Semaine du 26 août : pré-rentree
- Semaine du 01 septembre : rentrée
- Jeudi 25 septembre : l'après-midi sera banalisé pour « l'Université fête sa rentrée ».
- 22 décembre au 2 janvier : fermeture de l'université
- 17 janvier : CLES (sous réserve d'examineurs)
- Semaine du 23 février : fermeture de l'université (hors bibliothèques universitaires) en attente.



Il est rappelé que les dates d'examens sont données à titre indicatif et que chaque composante pourra préciser son calendrier.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.2 Créations et modifications de diplômes d'université (DU) et interuniversitaires (DIU)

La commission examine les modifications de vingt diplômes universitaires (DU) ou diplômes inter-universitaires (DIU). Il s'agit principalement de modifications d'intervenants ou de responsables, de changements restreints de volumes horaires ou encore de changement de nom du diplôme. Toutes ces modifications sont exposées en séance et figurent en pièce jointe.

Les diplômes concernés sont les suivants :

Hors-médecine

DU Manager inclusif et qualité de vie, conditions de travail (au lieu de qualité de vie et des conditions de travail et inclusion)

Médecine

DIU Addictologie : troubles de l'usage de l'alcool (devient DIU Prise en charge des addictions : généralités, spécificités du trouble et de l'usage de l'alcool)

DIU Cardiologie pédiatrique et congénitale

DIU Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur

DIU Echographie pour les chirurgiens et les traumatologues du sport du membre inférieur

DIU Gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes

DIU Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante (devient Initiation à la réflexion éthique dans les pratiques de soins et d'accompagnement)

DIU Médecine manuelle-ostéopathie médicale

DIU Nutrition, alimentation, santé (au lieu de DU Alimentation santé)

DIU Pédagogie médicale (devient Pédagogie en santé)

DIU Psychopathologie de la personne âgée (ajout du Grand Ouest)

DIU Soins palliatifs et accompagnement

DIU Troubles du spectre de l'autisme (TSA) de l'adulte : aspects médicaux et scientifique

DU Hypnose médicale (devient Hypnose en santé)

DU Soins continus

DU Santé sexuelle

Une demande de fermeture a été demandée pour le DIU Chirurgie ambulatoire.

Ces modifications et fermeture ont obtenu un avis favorable de la commission à l'unanimité.

Ensuite trois créations ont été demandées :

DIU Innovations en biotechnologies pour la santé (UFR Sciences et techniques)

DIU Neurologie nucléaire diagnostique et thérapeutique (UFR Médecine)

DU Perturbateurs endocriniens et 1000 premiers jours (UFR Médecine)

Des expertises de ces nouveaux diplômes ont été réalisées par Florent Malrieu, Stéphanie Carrez et Mariem Ghares. Les formations ont toutes reçu un avis favorable des trois experts.

Les membres de la CFVU adoptent ces propositions à l'unanimité.



3. Vie étudiante

3.1. Désignation d'un-e membre étudiant-e à la commission :

- Vie étudiante et de campus (CVEC)
- Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE)

A la suite de l'élection d'Anna Fekete en tant que vice-présidente étudiante, il convient de désigner un nouveau membre étudiant aux deux commissions suivantes où elle siègera en tant que membre de droit :

- Vie étudiante et de campus (CVEC)
- Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE)

Faute de candidats, le point est reporté à une CFVU ultérieure.

3.2. Modification du règlement de la commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC)

Les articles 5 sur les critères de recevabilité et 7 concernant les critères d'exclusion ont été modifiés, permettant dorénavant aux étudiants du collegium santé de pouvoir présenter des projets. Les membres de la CFVU adoptent ces propositions à l'unanimité.

3.3. Bilan financier de la commission appel à projets de la commission de vie étudiante et de campus (CVEC)

Une présentation des dépenses de la CVEC en 2024 et de sa répartition fonctionnement/masse salariale et investissement et par thématique vie étudiante a été faite.

Pour information, le total des recettes s'élevait à 2 182 052,26 euros, le total des dépenses 1 443 541,34 euros, avec un reste à réaliser de 738 510,92 euros et cumulé de 3 483 793,86 euros.

3.4. Compte-rendu du conseil culturel du 07 février 2025

La séance a débuté par l'examen des demandes de subventions auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour l'année 2025.

Puis une présentation est faite sur les projets culturels et artistiques dans les composantes et directions, la programmation du second semestre 2024-2025, les demandes d'entrée dans le passeport culturel étudiant et les actualités du service culturel.

3.5. Modification des statuts de la commission ad hoc dédiée à l'exonération des droits de scolarité au centre universitaire d'enseignement du français pour les étudiants étrangers (CUEFEE)

Depuis 2017, la commission d'exonération ad hoc permet l'accueil dans les diplômes universitaires d'études françaises (DUEF) des étudiants demandeurs d'asile et réfugiés, sur la base de 20 étudiants exonérés maximum par an.

La modification des statuts porte sur l'intégration du DU Passerelle à cette commission.

Pour rappel, l'université a ouvert à la rentrée 2024/2025 le diplôme d'université Passerelle qui a pour objectif de permettre à des personnes en exil non francophones de commencer, poursuivre ou reprendre des études supérieures en France tout en ayant accès aux bourses sur critères sociaux, ce qui n'est pas actuellement le cas pour les DU.

Ce DU Passerelle est construit sur la base de la maquette DUEF existante avec ajout de quelques modules complémentaires (exigences du réseau MEnS). Les étudiants du DU Passerelle sont intégrés dans les DUEF B1.1, B1.2 et B2 en fonction de leur niveau de langue.

Au total, environ 20 à 25 étudiants selon le soutien financier octroyé par le réseau MEnS pourront bénéficier de ce dispositif.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.



4. Conventions

4.1. Université de Tours

4.1.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours et le centre régional des œuvres universitaires et locales d'Orléans-Tours (CROUS) (*visa daj 2024-1510*)

Cette convention précise les projets partagés entre les parties en application des conventions cadres nationale et locale et particulièrement l'agenda stratégique de l'université de Tours pour la vie étudiante et de campus (l'ASTEC) de l'université et le schéma directeur de la vie étudiante et de campus (SDVEC) du CROUS Orléans-Tours.

Cette convention entre en vigueur au 1er janvier 2025 et a une durée de deux ans. La convention est mise en œuvre de manière progressive au regard de l'indisponibilité de la salle Thélème jusqu'en septembre 2025 et de l'ouverture de la salle Grandmont prévue fin 2026.

La présente convention est renouvelable par avenant pour une durée de 2 ans.

La proposition soumise au vote, est validée à l'unanimité.

4.1.2. Convention de partenariat entre l'université de Tours et France université numérique (FUN) relative au contrat d'exploitation NumériSup (*visa daj 2025-0141*)

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exploitation de la plateforme et des contenus par les parties.

Le projet NumériSup met en œuvre un dispositif de préparation à la certification Pix de trois mois, entièrement à distance. Il est composé :

- d'un ensemble de modules de formation composés de vidéos, de documents, d'activités pédagogiques ;
- de 3 entretiens individuels entre chaque stagiaire et un membre de l'équipe pédagogique ;
- de classes virtuelles toutes les deux semaines ;
- de permanences hebdomadaires ;
- de tutorat motivationnel ;
- d'un examen de certification Pix

Les établissements « producteurs » engagés dans le projet ont la charge de la conception, de la production et de l'animation du dispositif. Les modules de formation sont répartis entre les différents établissements « producteurs » sur la base du volontariat.

Les personnes expertes, dans le cadre de NumériSup, sont garantes de la qualité de la formation, notamment en termes d'objectifs d'apprentissages, de compétences visées, de ressources et activités proposées pour les atteindre.

Les personnes chargées de l'ingénierie pédagogique coordonnent la conception et la production de chaque module de formation. Elles assurent l'interface entre les personnes expertes et l'équipe de production audiovisuelle et multimédia.

L'équipe audiovisuelle et multimédia conçoit et produit les ressources audiovisuelles et multimédia des modules de formation. Ils prennent notamment en compte les spécifications techniques décrites dans le présent cahier des charges, en particulier celles relatives à l'accessibilité numérique. Ils collaborent avec la personne en charge de l'ingénierie pédagogique des modules de formation.

La présente convention prend effet rétroactivement à compter du 01/02/2025. Elle est conclue pour une durée initiale de 3 ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.



4.2. UFR Pharmacie

4.2.1. Convention d'unité de formation par apprentissage (UFA) entre l'université de Tours et le centre de formation des apprentis Centre Val de Loire de de l'AFPPREC relative au diplôme universitaire de sciences et techniques (DEUST) (visa daj 2025-0061)

L'objet de la convention est de définir les orientations générales de l'UFA, répartir les responsabilités entre les signataires, décrire l'organisation et le fonctionnement de l'UFA et fixer les moyens financiers. Elle a pour objectif de régir les relations entre le CFA et l'établissement d'enseignement où est créé l'unité de formation par apprentissage pour la formation de DEUST – Préparateur / Technicien en pharmacie – 1ère et 2ème année.

La présente convention prend effet rétroactivement à la date du 1er septembre 2024.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans. Elle fera l'objet d'un renouvellement express à l'issue de cette période.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5. Relations internationales

5.1. Informations générales

En premier point, Stéphanie Germon, vice-présidente en charge des relations internationales, présente le projet Néolaia. Toutes les informations concernant ce dispositif sont consultables via le lien suivant : <https://www.univ-tours.fr/neolaia/presentation>

Puis, elle fait une présentation des Blended Intensive Programmes (BIP) et lance une campagne d'appels à BIP pour l'année universitaire 2025-2026.

Les BIP ou Blended Intensive Programmes (Programme Intensif hybride) sont des possibilités de mobilité courtes pour les étudiants, enseignants chercheurs et personnels BIATSS. Ces programmes sont financés par la commission européenne dans le cadre du programme Erasmus +. Ils peuvent être tout à fait distincts de Néolaia. Ils combinent mobilité physique et apprentissage virtuel et sont organisés par des établissements d'enseignement supérieur sur des thèmes variés. La durée de la mobilité physique est entre 5 et 30 jours selon les établissements.

Il n'y a pas de limite de temps concernant la mobilité virtuelle.

Des crédits ECTS sont décernés à l'apprenant·e à la fin du BIP (sauf si BIP concernant des personnels). Ceux-ci varient selon les programmes. Pour l'attribution des ECTS, il y a plusieurs cas de figure :

- soit une UE est identifiée dans la formation d'inscription de l'étudiant et cela permet la substitution entre le BIP et l'UE. Si le BIP permet l'attribution d'un nombre d'ECTS supérieur à celui prévu pour l'UE substituable, les crédits supplémentaires peuvent être indiqués dans le supplément au diplôme.
- soit une UE n'est pas identifiée et les crédits supplémentaires peuvent être indiqués dans le supplément au diplôme.

Sinon, une attestation peut être fournie.

Concernant la collecte d'UE substituables pour permettre des activités de type BIP pour Néolaia, les documents seront envoyés aux composantes pour une remontée fin juin au plus tard et les classements des BIP IN et OUT seront annoncés (hors BIP Projet NEOLAIA classés prioritaires pour le financement). Selon la subvention Erasmus obtenu par la DRI, il sera possible de financer plus ou moins de BIP IN et OUT.

Stéphanie Germon termine son intervention en informant les membres de la commission que la seconde édition des « Semaines de l'International » aura lieu du 6 au 24 Octobre 2025.

Toutes les composantes, unités de recherche, services ou directions, sont invités à se saisir de cet événement pour organiser des ateliers, tables rondes, conférences, animations, événements culturels, etc... sur cette thématique très large qu'est l'international.

L'objectif est de faire vivre et de mettre en lumière les actions liées à l'international sur chaque campus afin de toucher le public le plus large possible.



La Direction des Relations Internationales pourra financer ces actions au cas par cas dans la limite d'un montant maximum de 500€ par projet. L'organisation logistique sera à la charge du porteur du projet avec l'appui de sa composante, service, direction ou unité de recherche de rattachement.

5.2. Conventions internationales hors Europe

5.2.1. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants – Kobe University - Faculty of Law (Japon) - Université de Tours – U.F.R. Droit, économie et sciences sociales

La convention a pour objet le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Kobe University - Faculty of Law (Japon) et l'Université de Tours.

Elle vise à mettre en œuvre une partie de l'accord de coopération académique signé entre les deux institutions le 4 février 2020.

Elle définit les conditions et modalités de l'échange, notamment le nombre d'étudiants pouvant participer chaque année, la durée des séjours, les obligations des étudiants, les droits des étudiants (exonération des frais de scolarité, accès aux services universitaires), le transfert des crédits académiques entre les deux universités et les dispositions en cas de résiliation ou de litige.

La convention prend effet à compter du 4 février 2025 et est conclue pour une durée de cinq ans.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.2.2. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Vellore Institute of Technology (Inde) - Université de Tours

La convention a pour objet le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Vellore Institute of Technology (Inde) et l'Université de Tours.

L'objet de cette convention est d'établir une collaboration éducative à long terme entre l'Université de Tours et le Vellore Institute of Technology (VIT) afin de faciliter l'échange d'étudiants entre les deux institutions.

Elle vise à renforcer les liens internationaux dans les domaines scientifique, académique et culturel, en permettant aux étudiants de chaque établissement d'étudier à l'université partenaire dans des disciplines compatibles avec l'orientation de chaque institution (toutes facultés sauf la Faculté de médecine pour l'Université de Tours).

L'accord précise les conditions d'admission, d'inscription, de suivi et de reconnaissance des crédits, ainsi que les obligations des étudiants et des institutions impliquées.

La convention prend effet après la signature des deux parties et l'approbation par les autorités compétentes. Elle est conclue pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

5.2.3. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Shibaura Institute of Technology (Japon) - Université de Tours – Polytech Tours

La convention a pour objet le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Shibaura Institute of Technology (Japon) et l'Université de Tours.

L'objet de cette convention est de définir un cadre pour l'échange d'étudiants entre Polytech Tours et Shibaura Institute of Technology (Japon), dans les programmes de premier cycle et de cycle supérieur (Master/Ingénierie, Doctorat).

La convention prend effet le jour de son approbation par les deux universités. Elle est conclue pour une durée de cinq ans.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.2.4. Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Universidad Científica del Sur (Pérou) - Université de Tours

La convention a pour objet le renouvellement de la convention d'échange d'étudiants entre Universidad Científica del Sur (Pérou) et l'Université de Tours.



L'objectif général de cet accord porte sur une collaboration éducative à long terme dans des domaines conformes à la politique de chacune des institutions et aux intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels de leurs pays respectifs.

La collaboration concernera l'ensemble des composantes pour ce qui est de l'Universidad Científica del Sur et l'ensemble des composantes de l'université de Tours (à l'exception de la Faculté de Médecine), ainsi de son Centre Universitaire d'Études du Français pour Étudiants Étrangers (CUEFEE).

Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription auprès de l'université d'origine. Les étudiants d'échange ne s'acquittent pas des frais d'études auprès de l'institution d'accueil mais peuvent être redevables de certains frais annexes qui seront portés à la connaissance du candidat, tels que repris dans le calendrier d'activité de chaque institution.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties et est conclue pour une durée de cinq ans.

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

5.2.5. Création - Convention de coopération et de mobilité - Université Cheikh Anta Diop de Dakar - Département de Psychologie (Sénégal) – Université de Tours

L'objet de la convention est la création de coopération et de mobilité entre l'université Cheikh Anta Diop de Dakar - Département de Psychologie (Sénégal) et l'université de Tours.

L'objectif général de cet accord porte sur une collaboration éducative à long terme dans des domaines conformes à la politique de chacune des institutions et aux intérêts et besoins industriels, scientifiques, sociaux et culturels de leurs pays respectifs.

La collaboration concernera pour l'université de Tours l'U.F.R. Arts et Sciences humaines – Département de Psychologie et l'école doctorale Humanités et Langues.

Cette convention portera sur la mise en œuvre d'échanges d'étudiants à des fins d'études (mobilité de crédits) au niveau Licence, Master et Doctorat.

La coopération pourra également inclure au cas par cas des mobilités relatives à la réalisation de projets de recherche supervisés et stages.

Sur le volet scientifique, la collaboration concernera pour l'université de Tours l'U.F.R. Arts et Sciences humaines et en particulier le laboratoire Qualité de Vie et Santé Psychologique.

Elle a aussi pour but d'amener les parties susmentionnées à conjuguer leurs efforts pour réaliser des activités spécifiques reliées notamment à l'échange d'information et de documentation scientifique et technique, des activités de recherches communes, l'organisation conjointe de séminaires, colloques et autres manifestations scientifiques et culturelles qui intéressent les deux établissements, la mobilité d'enseignants-chercheurs, l'organisation de cotutelles de thèse et à la mobilité de membres du personnel académique et administratif.

Les étudiants s'acquitteront des droits d'inscription auprès de l'université d'origine. Les étudiants d'échange ne s'acquittent pas des frais d'études auprès de l'institution d'accueil mais peuvent être redevables de certains frais annexes qui seront portés à leur connaissance.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties et est conclue pour une durée de cinq ans.

Les membres de la CFVU adoptent cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée